



Limoges, le mardi 23 juin 2020

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous interpeller suite au Comité technique du 2 juin 2020.

Nos syndicats respectifs, lors du Comité technique du 2 juin 2020 ont demandé la prise en compte, sous la forme d'une prime exceptionnelle, de l'engagement des agents qui ont permis la continuité des missions essentielles du service public pendant le période de confinement. Cette demande est tout à fait légitime et rentre dans le cadre de notre prérogative en tant que représentants des personnels.

La réponse apportée par la DGA Ressources-Administration générale et territoriale au comité technique était claire. Cette prime peut être attribuée par délibération de la collectivité aux agents ayant connu un surcroit significatif de travail.

Elle a également ajouté que nous sommes dans une année où nous étions passés à 1607 heures avec une prime dédiée qui doit compenser les 25 heures de travail en plus.

Dans le compte rendu du Comité technique diffusé sur l'intranet, votre administration écrit : « Ainsi, une gratification annuelle brute de 332 € pour les agents de catégorie C, de 277 € pour les agents de catégorie B et de 222 € pour les agents de catégorie A devait ainsi être versée pour la première fois en décembre 2020. Cette « prime 1 607 h » devait compenser les 25 heures réalisées en supplément. Or, si certains ont effectivement constaté une charge de travail importante pendant cette période de crise sanitaire, de nombreux agents ont, pendant deux mois, été en situation d'ASA, diminuant ainsi considérablement l'effectivité des heures normalement dues ».

Le versement de cette prime a été acté en octobre 2019, et nous nous permettons de vous rappeler qu'à plusieurs reprises vous nous avez affirmé que vous ne toucheriez pas au régime indemnitaire et que les agents ne subiraient pas de perte de pouvoir d'achat du fait de la crise sanitaire.

La formulation utilisée dans le compte-rendu du comité technique laissant la place au doute, nous souhaitons, que vous nous confirmiez le versement de la prime liée au passage aux 1607 heures pour la fin de cette année. Cela permettra également de rassurer les agents de la collectivité.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre considération distinguée.

Le secrétaire général du
Syndicat CGT CD 87

Le secrétaire du Syndicat
UNSA territoriaux CD 87

Le secrétaire de la section
syndicale INTER 87 - FSU

M. Philippe LAVERGNE

M. Vincent VEYRIER

M. François PHILIPPE